



Defaut de conseil d'une société de placement

Par **StefouX**, le **28/06/2010** à **15:59**

Bonjour,

Je vous explique mon cas :

Il y a quelques années, une de mes connaissances a contacté une société d'assurance et d'investissement pour faire un placement en bourse. Cette société a placé une certaine somme d'argent de la personne concernée qui a plus de 60 ans, et il s'est avéré que l'action n'était pas sûre puisque celle-ci a chuté depuis (dû à la crise?). Donc la personne concernée a perdu beaucoup de son investissement à cause de cette histoire.

Je voulais savoir si ce cas est bien un défaut de conseil, et s'il est possible d'attaquer la société en question. Si oui, y a-t-il des associations de consommateurs que je peux contacter, ou y a-t-il des organismes ou spécialistes qui peuvent s'occuper des cas comme celui-ci?

Merci

Par **lebucheron88**, le **29/06/2010** à **17:02**

La réponse se trouve ici <http://www.votre-question-juridique.com>